

Accélérer les réformes structurelles pour la transparence et redevabilité dans le secteur des industries extractives au Gabon



SECRETARIAT TECHNIQUE PERMANENT

RAPPORT ANNUEL D'AVANCEMENT 2023

- Décembre 2023 -

Table des matières

Abréviations	3
Introduction	4
1 Contexte national de la planification et mise en œuvre de l’ITIE au Gabon	4
1.1 Rappel des domaines stratégiques prioritaires du secrétariat international de l’ITIE	4
1.2 Rappel des priorités nationales du Gabon en matière d’industries extractives	4
1.3 Plan de travail triennal 2022-2024 et plan de travail annuel budgétisé 2023	5
1.4 Objectifs de mise en œuvre de l’ITIE et liens avec les priorités nationales	5
1.5 Rappel du cadre organisationnel et fonctionnel de l’ITIE Gabon en 2023	7
1.6 Rappel des obstacles liés à la mise en œuvre insuffisante des activités du PTAB 2023	8
2 Examen annuel des résultats et de l’impact de la mise en œuvre de l’ITIE au Gabon	8
2.1 Précautions d’usage à considérer dans la compréhension des notions de résultats et de l’impact de la mise en œuvre de l’ITIE au Gabon	8
2.2 Evaluation générale de la performance annuelle (résumé des activités entreprises)	8
2.3 Evaluation des progrès réalisés pour chaque Exigence de l’ITIE	12
2.4 Aperçu des réponses du groupe multipartite aux recommandations issues de la réconciliation, de la validation ou des études thématiques	16
2.5 Compte rendu explicite des efforts entrepris pour renforcer l’impact de la mise en œuvre de l’ITIE sur la gouvernance des ressources naturelles	16
3 Déroulement de l’évaluation de l’impact et des résultats	16
3.1 Implication et participation des parties prenantes à l’évaluation	16
3.2 Opinions des parties prenantes quant à la réalisation des objectifs de mise en œuvre liés aux priorités nationales	16
3.3 Possibilités de renforcer l’efficacité de la mise en œuvre de l’ITIE au Gabon	16
3.4 Indicateurs communs d’efficacité et de durabilité de la mise en œuvre de l’ITIE au Gabon	17
3.5 Innovations et efforts visant à élargir le périmètre de la mise en œuvre de l’ITIE	19
Conclusion	20

Abréviations

CA	Conseil d’Administration
CERGIED	Centre d’Etudes et de Recherches sur la Gouvernance, les Industries Extractives et le Développement Durable
CUT	Compte Unique du Trésor
FFIs	Flux Financiers Illicites
FMI	Fonds Monétaire International
GMP	Groupe Multipartite
ITIE	Initiative pour la Transparence des Industries Extractives
ITIE Gabon	Initiative pour la Transparence des Industries Extractives au Gabon
OG	Objectif Général
OSP	Objectifs SPécifique
OSCs	Organisations de la société civile
PAT 2021-2023	Plan d’Accélération et de la Transformation 2021-2023
PSGE 2025	Plan Stratégique du Gabon Emergent à l’horizon 2025
PTFs	Partenaire Techniques et Financiers
PTT	Plan de travail Triennal
SI-ITIE	Secrétariat International de l’ITIE
STP ITIE Gabon	Secrétariat Technique Permanent de l’ITIE Gabon
UE	Union Européenne

Introduction

L’Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) est une initiative d’envergure mondiale lancée en 2002 visant à promouvoir une meilleure gouvernance dans les pays riches en ressources naturelles à travers la publication et la vérification de tous les paiements effectués par les entreprises et de toutes les recettes publiques provenant de l’exploitation des ressources pétrolières, gazières et minières. La Norme ITIE a évolué dans le temps, et ce, pour répondre aux besoins des parties prenantes et à un contexte mondial changeant.

À présent dans sa quatrième version, la Norme ITIE 2023 comprend plusieurs dispositions nouvelles et améliorées permettant aux pays de relever les défis actuels les plus pressants concernant la gouvernance des ressources naturelles. Ces dispositions portent sur quatre grands domaines thématiques :

(i) la lutte contre la Corruption, qui vient renforcer les opportunités pour les pays et les entreprises d’utiliser la plate-forme ITIE afin d’identifier et de faire face aux risques de corruption dans le secteur des ressources naturelles ; (ii) la transition énergétique pour soutenir les divulgations et le débat public sur les impacts de la transition énergétique en faisant la lumière sur les politiques applicables, ainsi que les recettes que les pays peuvent espérer tirer de leurs richesses pétrolières, gazières et minières, selon différentes hypothèses de marché ;(iii) les questions de genre, sociales et environnementales, afin d’aider à garantir une gestion des ressources naturelles dans l’intérêt de tous les citoyens, des dispositions renforcées sont prévues pour promouvoir une plus grande diversité dans les processus de prise de décisions et des divulgations tenant compte des questions de genre, sociales et environnementales et (iv) le recouvrement des recettes, qui exige des divulgations plus complètes et détaillées pour aider les pays à renforcer leur assiette fiscale et accroître les recettes publiques. L’implémentation de ces nouvelles dispositions au Gabon durant le second semestre 2023 a été affaiblie par l’organisation des élections présidentielles marquée par les événements du 30 août, amenant ainsi le CTRI au pouvoir.

Nonobstant ce contexte, le présent rapport révèle les avancées du Gabon dans la mise en œuvre de la norme ITIE en 2019. Ce rapport permet d’avoir un aperçu de la mise en œuvre de l’ITIE et de connaître les obstacles pour lesquels des propositions des solutions peuvent être envisagées. C’est aussi l’occasion pour le pays de faire le bilan afin d’en tirer des leçons et prendre les mesures idoines pour une gouvernance crédible du secteur.

1 Contexte national de la planification et mise en œuvre de l’ITIE au Gabon

1.1 Rappel des domaines stratégiques prioritaires du secrétariat international de l’ITIE

L’Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) est un outil de transparence et de responsabilité que les gouvernements des pays mettant en œuvre l’ITIE utilisent pour comprendre tous les contours du circuit financier du secteur extractif afin de développer les meilleures méthodes de gouvernance économique, industrielle et sociale permettant un dialogue ouvert entre les parties prenantes dans un cadre apaisé et constructif.

Ainsi, le cadre stratégique de l’ITIE repose-t-il sur certains domaines prioritaires tels que (i) la lutte contre la corruption, (ii) la transition énergétique, (iii) les décisions d’investissement environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), (iv) le soutien aux données ouvertes, (v) le renforcement à la mobilisation des ressources et (vi) la mesure de l’impact et résultats de l’ITIE.

1.2 Rappel des priorités nationales du Gabon en matière d’industries extractives

Les priorités sont mentionnées dans le Plan Stratégique du Gabon Emergent « PSGE vision 2025 ». Elles consistent entre autres à relever trois (3) défis majeurs à savoir (i) l’accélération de la croissance économique et la diversification des sources, (ii) la réduction de la pauvreté et des inégalités sociales et (iii) la gestion durable des ressources naturelles pour les générations futures. Les cibles suivantes devront être atteintes à

l’horizon 2025 à savoir, (i) 100% de la parafiscalité est déclarée dans les lois de finances et (ii) le recouvrement des taxes et l’attractivité des investissements sont améliorés.

Les objectifs stratégiques du secteur pétrolier gabonais dans le plan d’accélération et de transformation (PAT 2021-2023) consistent à (i) revoir la gouvernance sectorielle pour optimiser des champs matures, (ii) enrayer le déficit structurel de la SOGARA, (iii) garantir une transparence accrue dans le secteur, (iv) structurer la filière gazière dans le pays et (v) garantir une transparence accrue des opérations dans les secteurs pétroliers, gaziers et miniers. Quant à ceux du secteur minier, ils consistent à (i) renforcer l’avantage compétitif du secteur minier gabonais, notamment via la revue du cadre réglementaire du secteur, (ii) attirer des investisseurs pour accompagner le développement des filières ferrières et aurifères et (iii) préserver l’intérêt des majors sur l’extraction du manganèse.

En outre, le Gabon s’est engagé au titre du Programme Economique Elargi avec le FMI conclu pour la période de 2021 à 2024 à (i) promouvoir la gouvernance dans les industries extractives pour accroître les recettes pétrolières et minières, (ii) promouvoir la transparence à travers la systématisation des divulgations des données sur les revenus et paiements, (iii) centraliser les recettes pétrolières et minières dans le compte unique du Trésor (CUT) et identifier spécifiquement ces recettes afin de faciliter le suivi, (iv) publier périodiquement sur un site web gouvernemental, tous les documents, données, informations et rapports prévus dans le cadre de l’initiative ITIE, (vi) développer les mécanismes d’estimation des réserves des ressources naturelles et (vii) renforcer la gestion des entreprises publiques et leurs filiales.

Il apparaît donc que planification de la mise en œuvre de l’ITIE au Gabon tient compte des orientations stratégiques du Plan Stratégique du Gabon Emergent (PSGE) et celles du Plan d’Accélération pour la Transformation (PAT 2021-2023).

1.3 Plan de travail triennal 2022-2024 et plan de travail annuel budgétisé 2023

Le plan de travail triennal 2022-2024 de l’ITIE Gabon vise à soutenir à l’horizon 2024, le développement des trois (3) dimensions de la transparence à savoir, (1) la divulgation extractive (reporting financier sur les paiements, reporting non financier sur les contrats et licences), (2) la traçabilité extractive (*certification de la traçabilité ou diligence raisonnable, traçabilité des flux des ressources*) et (3) la traçabilité des entreprises (*traçabilité de la propriété réelle ou effective des entreprises, devoir de vigilance des entreprises mères sur leurs filiales, plans de vigilance contre le crime et les trafics, opérationnalisation des mécanismes de reporting financier et non financier, les outils RSE, les principes et règles d’autres instruments de transparence, la lutte contre la corruption, la fraude dans les paradis fiscaux et le blanchiment des capitaux*).

Les priorités du PTBA 2023 portaient sur les actions suivantes, (i) renforcer l’inclusivité dans la formulation, mise en œuvre, suivi et évaluation du plan de travail annuel en y faisant figurer les activités à budget sécurisé des parties prenantes clés qui concourent aux objectifs de transparence et de redevabilité du secteur extractif, (ii) renforcer l’implication et amplifier les engagements des parties prenantes, (iii) renforcer les capacités des parties prenantes, (iv) réaliser les études thématiques pour documenter la mise en œuvre des exigences, (v) préparer et disséminer le Rapport ITIE 2021 et préparer le Rapport ITIE 2022, (vi) promouvoir les technologies de l’information et renforcer la divulgation systématique, (vii) renforcer les capacités et mobiliser les membres du GMP sur les questions prioritaires à traiter, (viii) mobiliser les ressources financières auprès des bailleurs de fonds et des entreprises, (ix) renforcer les capacités des personnels du secrétariat Technique permanent et (x) évaluer les résultats et l’impact de la mise en œuvre de l’ITIE en 2023.

1.4 Objectifs de mise en œuvre de l’ITIE et liens avec les priorités nationales

Les priorités nationales ont été exposées à la section 1.2. La vue d’ensemble de leurs liens avec les objectifs de mise en œuvre est illustrée ci-dessous.

Tableau 1 : Alignement priorités nationales avec les objectifs ITIE

Priorités nationales du Gouvernement du Gabon relatives aux industries extractives	Vue d’ensemble des objectifs de mise en œuvre de l’ITIE
Plan Stratégique du Gabon Emergent (PSGE) et Plan d’Accélération pour la Transformation (PAT 2021-2023)	
(i) revoir la gouvernance sectorielle pour optimiser des champs matures et (ii) enrayer le déficit structurel de la SOGARA	A voir au niveau sectoriel (Ministères : Pétrole, Gaz, Mines)
(iii) garantir une transparence accrue dans le secteur	A voir au niveau sectoriel (Ministères : Pétrole, Gaz, Mines) et informations sur l’opérationnalisation à rendre publique Au niveau du plan de travail triennal de l’ITIE Gabon, la prise en compte de la transparence est déclinée à travers les objectifs ci-dessous : <u>Objectif spécifique n°3.1</u> : Améliorer le reporting financier sur les paiements, le reporting non financier sur les contrats et licences, la diligence raisonnable et la traçabilité des flux des ressources <u>Objectif spécifique n°3.2</u> : Améliorer les conditions d’imposition pour mobiliser efficacement les revenus <u>Objectif spécifique n°3.3</u> : Améliorer la traçabilité extractive pour la sureté et l’efficacité des opérations des multinationales <u>Objectif spécifique n°3.4</u> : Améliorer la transparence et assurer une redevabilité équitable par les parties prenantes des revenus et dépenses issues des transferts infranationaux <u>Objectif spécifique n°3.9</u> : Amélioration de la transparence budgétaire et la gestion durable des revenus des finances publiques, des revenus infranationaux et investissements du fonds gabonais des investissements stratégiques
(iv) structurer la filière gazière dans le pays et (v) garantir une transparence accrue des opérations dans les secteurs pétroliers, gaziers et miniers.	A voir au niveau sectoriel (Ministères : Pétrole, Gaz, Mines) et informations sur l’opérationnalisation à rendre publique
(i) renforcer l’avantage compétitif du secteur minier gabonais, notamment via la revue du cadre réglementaire du secteur	A voir au niveau sectoriel (Ministères : Pétrole, Gaz, Mines) et informations sur l’opérationnalisation à rendre publique
(ii) attirer des investisseurs pour accompagner le développement des filières ferrières et aurifères et (iii) préserver l’intérêt des majors sur l’extraction du manganèse	A voir au niveau sectoriel (Ministères : Pétrole, Gaz, Mines) et informations sur l’opérationnalisation à rendre publique
Programme économique élargi avec le FMI	
(i) promouvoir la gouvernance dans les industries extractives pour accroître les recettes pétrolières et minières	Planifier la mise en œuvre des études thématiques pour documenter la mise en œuvre de la Norme ITIE 2019 en général et conduite de l’étude thématique sur l’optimisation de la mobilisation des ressources domestiques à partir de la modélisation financière et fiscale du secteur extractif au Gabon en particulier (Etude thématique AMI et TdR publié)
(ii) promouvoir la transparence à travers la systématisation des divulgations des données sur les revenus et paiements	Planifier la mise en œuvre des études thématiques pour documenter la mise en œuvre de la Norme ITIE 2019 (transparence des contrats et licences, transparence ESG, transparence de la propriété réelle, etc.) et préparer les Rapports ITIE 2021, 2022, 2023, 2024 (Etude thématique AMI et TdR publié et processus de préparation du Rapport ITIE 2021 en cours)
(iii) centraliser les recettes pétrolières et minières dans le compte unique du Trésor (CUT) et à identifier spécifiquement ces recettes afin de faciliter le suivi	Réaliser l’étude de faisabilité de l’intégration de la divulgation dans le cadre du rapportage de l’ITIE au Gabon en vue de la mise en place d’un système de télé-déclaration et base de données pour l’amélioration de la traçabilité de l’allocation des revenus du secteur extractif dans les statistiques des finances publiques au Gabon (Etude thématique AMI et TdR publié)
iv) publier périodiquement sur un site web gouvernemental, tous les documents,	Réaliser le diagnostic du site WEB, le développement et la reconfiguration dans la perspective des divulgations systématiques et de la mise en œuvre du plan stratégique de la communication et

données, informations et rapports prévus dans le cadre de l’initiative ITIE	du plan média de l’ITIE Gabon (Etude thématique AMI et TdR publié) Réaliser un portail public des données et informations ouvertes sur le secteur extractif au Gabon (TdR Etude thématique à rédiger) Réaliser le cadastre pétrolier et le cadastre minier, au niveau sectoriel (Ministère du Pétrole et Gaz) et informations sur l’opérationnalisation à rendre publique (TdRs des 2 études thématiques à rédiger en collaboration avec les deux Ministères sectoriels)
(vi) développer les mécanismes d’estimation des réserves des ressources naturelles	Au niveau sectoriel (Ministère du Pétrole et Gaz) et informations sur l’opérationnalisation à rendre publique
(vii) renforcer la gestion des entreprises publiques et leurs filiales	Réaliser l’enquête sur le cadre de la gouvernance et de la transparence des sociétés publiques du secteur extractif au Gabon : base méthodologique de l’indice pour la gouvernance des ressources naturelles du NRG (Etude thématique AMI et TdR publié)

Toutefois, le 30 août 2023, au terme d’un processus électoral entaché de graves irrégularités, le Gabon a connu un coup d’Etat, perçu par l’ensemble des populations comme un jour de libération envers le pouvoir déchu. Le Gabon est entré dans une nouvelle ère institutionnelle avec l’avènement du Comité pour la Transition et la Restauration des Institutions (CRTI) que dirige-le Général Brice OLIGUI NGUEMA, Chef de l’Etat, Président de la République.

Pour la période dédiée à la transition, le CRTI a décliné six objectifs majeurs pour améliorer les conditions de vie des gabonais, à savoir : (i) la restauration de la stabilité et de la confiance ; (ii) la réforme institutionnelle et législative ; (iii) la lutte contre la corruption ; (iv) le développement durable et économique ; (v) l’éducation et la sensibilisation et (vi) le dialogue national et la consultation publique. Ces priorités traduites comme orientations stratégiques confortent la vision de l’ITIE en termes de transparence et de redevabilité dans la gestion des ressources issues de l’industrie extractive.

1.5 Rappel du cadre organisationnel et fonctionnel de l’ITIE Gabon en 2023

La réorganisation du Groupe d’Intérêt de l’ITIE en ITIE Gabon (Article 3) a été opérée à travers la signature du Décret n°0077/PR/MER du 22 mars 2021 portant réorganisation du Groupe d’Intérêt de l’Initiative pour la Transparence des Industries Extractives au Gabon. L’ITIE Gabon est placée sous la direction d’un Président (Article 9) et comprend le Groupe Multipartite et le Secrétariat Technique Permanent (Article 7). Le GMP est l’organe de coordination et de validation de l’ITIE Gabon. Il est composé de membres représentant quatre (4) collèges dont (1) le collège des membres représentant l’Administration Publique, (2) le collège des membres représentant les Opérateurs Publics, (3) le collège des membres représentant le Secteur Privé et (4) le collège des membres représentant la société civile.

A ce jour, le GMP ne dispose pas encore de TdR, tout comme chaque collège du GMP, ce qui pose des difficultés dans la mise en œuvre. Ces productions absentes devraient être complétées dans le cadre de l’élaboration ou adaptation des outils de gouvernance. En termes d’outil de gouvernance dans la pratique de la norme ITIE, seul le Collège des Opérateurs Privé ne dispose pas encore d’un Protocole de participation pour la mise en œuvre de la norme ITIE.

En outre, le Secrétariat Technique Permanent, organe exécutif et technique, comprend des personnels agents publics mis à disposition et agents régis par le Code du Travail. En février 2023, après un processus de recrutement, appel à candidature, 4 agents ont été recrutés : un Responsable Administratif et Financier, un expert en Gestion de Projet et Suivi-Evaluation, un expert en Nouvelles Technologie de l’Informatique et une Assistante de Direction.

1.6 Rappel des obstacles liés à la mise en œuvre insuffisante des activités du PTAB 2023

Au-delà des réunions statutaires régulières du Groupe Multipartite, des obstacles de type conjoncturels et structurels ont constitué de vrais facteurs limitant à la mise en œuvre de l’ITIE en 2023.

De ces facteurs on retient :

- (i) la validation tardive au mois d’Août 2023 du PTBA ;
- (ii) la non sécurisation du budget 2023 et l’absence d’avis d’ordonnancement ayant conduit la perte du budget 2023;
- (iii) les difficultés de tirage effective du budget au niveau du Trésor Public sont un frein de l’exécution de certaines activités dans les délais;
- (iv) l’absence des outils de gouvernance et en particulier le manuel de procédures administratives, comptables et financières précisant les procédures du cadre organisationnel et fonctionnel de l’ITIE Gabon (en cours d’élaboration);
- (v) la faible appropriation de la norme ITIE 2019 par les administrations publiques clés (pétrole, mines, impôts, douanes, trésor) productrice des données et informations telles que requises par les Exigences ;
- (vi) le retard dans la validation de l’étude des coûts pétroliers 2021 ;
- (vii) le retard enregistré dans la finalisation du paiement de l’Administrateur Indépendant ;
- (viii) le retard de la nomination des nouveaux membres du GMP, après le coup de libération du 30 août 2023 par le CTRI ;
- (ix) l’absence de commissions thématiques au sein du GMP pour mener avec diligence certains travaux.

2 Examen annuel des résultats et de l’impact de la mise en œuvre de l’ITIE au Gabon

2.1 Précautions d’usage à considérer dans la compréhension des notions de résultats et de l’impact de la mise en œuvre de l’ITIE au Gabon

Les Exigences de l’ITIE portant sur les résultats et l’impact cherchent à assurer l’engagement des parties prenantes dans un dialogue sur la gestion des recettes des ressources naturelles. Les divulgations de l’ITIE conduisent au respect des Principes de l’ITIE en contribuant à un débat public élargi. Il est également capital que les enseignements tirés de la mise en œuvre soient mis en pratique, que les recommandations issues de la mise en œuvre de l’ITIE soient examinées et suivies d’effet le cas échéant, et que la mise en œuvre de l’ITIE soit stable et durable.

L’objectif de l’exigence 7.1, est de permettre un débat public sur la gouvernance des industries extractives fondé sur des éléments probants – notamment sur les risques de corruption, la transition énergétique, le genre et la perception des recettes – par le biais d’une communication active des données pertinentes aux parties prenantes clés de manière accessible et reflétant les besoins des parties prenantes.

L’objectif de l’exigence 7.2, est de permettre une utilisation et une analyse davantage élargies des informations sur les industries extractives en les publiant sous forme de données ouvertes et interopérables.

Le dernier objectif de l’exigence 7, est d’assurer que la mise en œuvre de l’ITIE est un processus d’apprentissage continu qui contribue à l’élaboration des politiques, en s’assurant que le groupe multipartite examine régulièrement les conclusions et les recommandations du processus de l’ITIE et donne suite aux recommandations qu’il juge prioritaires.

2.2 Evaluation générale de la performance annuelle (résumé des activités entreprises)

Les priorités du PTBA en 2023 portaient sur les actions suivantes, (i) renforcer l’inclusivité dans la formulation, mise en œuvre, suivi et évaluation du plan de travail annuel en y faisant figurer les activités à budget sécurisé des parties prenantes clés qui concourent aux objectifs de transparence et de redevabilité du

secteur extractif, (ii) renforcer l’implication et amplifier les engagements des parties prenantes, (iii) renforcer les capacités des parties prenantes, (iv) réaliser les études thématiques pour documenter la mise en œuvre des exigences, (v) préparer et disséminer le Rapport ITIE 2021 et préparer le Rapport ITIE 2022, (vi) promouvoir les technologies de l’information et renforcer la divulgation systématique, (vii) renforcer les capacités et mobiliser les membres du GMP sur les questions prioritaires à traiter, (viii) mobiliser les ressources financières auprès des bailleurs de fonds et des entreprises, (ix) renforcer les capacités des personnels du secrétariat Technique permanent et (x) évaluer les résultats et l’impact de la mise en œuvre de l’ITIE en 2023.

De toutes ces actions, la mise en œuvre de la norme ITIE au Gabon en 2023 a été matérialisée par :

- l’accueil de la mission du Secrétariat international de l’ITIE, conduite par Messieurs Nassim BENNANI, Directeur Afrique Francophone et Ahmed ZOUARY, Conseiller Afrique Francophone, a séjourné du 05 au 10 février 2023 à Libreville au Gabon ;
- le fonctionnement régulier du Groupe Multipartite durant le premier semestre ;
- la publication le 21 avril 2023 du rapport ITIE 2021 ;
- la publication du plan d’action pour la transparence des contrats ;
- la publication d’un recueil de textes législatifs et réglementaires du secteur extractif ;
- le lancement de la préparation du rapport ITIE 2022 ;
- la participation à la 9^e conférence mondiale ITIE 2023 à Dakar au Sénégal ;
- la participation aux ateliers de formations organisés par le Secrétariat International de l’ITIE et par le Secrétariat Technique Permanent de l’ITIE-Gabon ;
- la publication par le collège de l’administration publique et celui des opérateurs publics, des protocoles de participation à la mise en œuvre de l’ITIE ;
- la participation à l’atelier régional de renforcement des capacités sur la transparence du commerce des matières premières, organisé par ITIE international du 14 au 15 novembre à Abidjan, en Côte d’Ivoire ;
- L’organisation en juillet par le collège de la société civile de ses assises sur le thème « Evaluation de la participation et renforcement des capacités des organisations de la société civile impliquées dans la mise en œuvre du processus de l’ITIE au Gabon » suivies des campagnes de sensibilisation au niveau infranational des communautés impactées par les activités extractives
- les ajustements du plan de travail annuel et budgétisé élaboré en février selon l’architecture du PTT 2022-2024 puis réorganisé en juin 2023 pour tenir compte des trois composantes (engagements des parties, transparence, résultats et impacts) de la Validation 2024 à venir ;
- les contributions aux rapports ITIE 2021 et 2022 ;
- le suivi des diligences administratives et financières de l’ITIE- Gabon ;
- l’élaboration de divers documents relatifs à la dissémination du Rapport ITIE 2021, l’évaluation de la qualité du Rapport ITIE 2021, la préparation conjointe des demandes de documents du Rapport ITIE 2022 avec le cabinet Moore Insight ;
- la tenue des réunions hebdomadaires internes du personnel du secrétariat technique permanent et réunions bimensuelles de suivi avec M. Ahmed ZOUARY, Conseiller ITIE pour l’Afrique Francophone au Secrétariat international de l’ITIE;
- les appels à consultations de fournisseurs de services et de l’analyse des propositions d’offres en vue des recrutements des consultants ;
- la participation de l’ITIE-Gabon à la conférence mondiale ITIE 2023 à Dakar au Sénégal ;
- le recueil des articles en ligne, constitution du dossier de presse et mise en ligne des contenus sur le site WEB de l’ITIE-Gabon ;
- les plaidoyers pour la mobilisation des ressources auprès des partenaires techniques financiers en faveur de la mise en œuvre des activités du plan de travail triennal 2022-2024, notamment auprès de l’Union Européenne, la Banque Africaine de Développement et la Cellule FINEX du Ministère de l’Economie et de la Relance et de la représentation du FMI au Gabon ;

Au regard de ces actions, il n’existe aucune étude thématique portant sur les principes, critères et indicateurs de la gouvernance et redevabilité du secteur extractif au Gabon. La non réalisation des études thématiques confère une performance relativement faible à l’exécution du PTBA 2023. Le taux d’exécution technique est estimé autour de 31%.

Concernant les avancées sur l’opérationnalisation des exigences de la Norme ITIE 2019, une évaluation en termes de score de mise en œuvre est estimée à 39,18/100 points. L’effet de la publication du Rapport ITIE 2021 en avril 2023, consolide en effet cette proportion. S’agissant de la performance de tirage et mobilisation des ressources financières, le résultat n’est pas satisfait également. L’ITIE-Gabon n’a pas bénéficié du budget 2023. Les actions réalisées ont été financées par les ressources de 2022. A cet effet, le taux de décaissement consécutif aux activités réalisées en 2022 et 2023 se situe à hauteur de 75,75 %, soit respectivement 10 % et 65,75 %. La performance globale de l’exécution technique et budgétaire 2022 et 2023 est faible telle qu’illustrée au tableau 2.

Tableau 2 : Performance globale 2022-2023

Libellés	2022	2023
Dotation budgétaire inscrite dans la LFI	529 933 957	529 933 957
Budget mis à disposition	529 933 957	0
Taux d’Exécution Technique	26,67%	30,55% (En juin)
Taux d’Exécution Financière	10,00%	65,75% (Report 2022)
Progrès sur les exigences de la norme ITIE 2019	08,60/100 points	39,18 /100 points

Un aperçu des différentes études thématiques sur les principes, critères et indicateurs de la gouvernance et redevabilité du secteur extractif au Gabon sont indiqués au tableau 3. La présentation du budget global de ces travaux soulève ici l’intérêt de faire un report du budget ITIE Gabon 2023 ou de revoir à la hausse le budget dédié à l’exercice 2024.

Tableau 3 : Etudes thématiques et budget

N°	Libellés	Sous-Exigences	Montant (F.CFA)
Exigence 1. Suivi par le groupe multipartite			
1	Renouvellement du mobilier, de matériels, équipements informatiques et renforcement de l’Intranet et des dispositifs de stockage des données et informations ITIE	S/E 1.4	25 000 000
2	Mise en place d’un système informatique pour la gestion de l’information comptable et financière, acquisition du logiciel TOM2PRO et formation des utilisateurs ITIE-Gabon	S/E 1.4	7 500 000
3	Elaboration de la stratégie de mobilisation des ressources de l’ITIE Gabon	S/E 1.4	7 500 000
4	Réalisation de l’étude de référence et mise en place du système de gestion électronique des archives, capitalisation des connaissances et formation des utilisateurs ITIE-Gabon	S/E 1.4	10 000 000
5	Diagnostic du site web, développement et reconfiguration dans la perspective des divulgations systématiques et mise en œuvre du plan stratégique de la communication et plan média de l’ITIE Gabon	S/E 7.2	10 000 000

6	Réalisation de l'étude diagnostique de l'exploitation minière artisanale à petite échelle (EMAPE), mise en place du répertoire des artisans miniers à faible échelle, création du syndicat professionnel associé et facilités d'adhésion à la chambre de commerce de Libreville et à la chambre des métiers de l'artisanat	S/E 1.4	20 000 000
E2. Cadre légal et institutionnel, octroi des licences et des contrats			
7	Réalisation de l'étude diagnostique des obstacles de l'ITIE et élaboration des projets textes législatifs et réglementaires ITIE relatifs aux domaines d'intervention de la gouvernance, la transparence, la redevabilité, l'accès à l'information, les déclarations et divulgations systématiques, la dissémination et la validation des rapports ITIE	S/E 2.1	15 000 000
8	Réalisation de l'étude diagnostique de la divulgation des informations en 2021 au sens de la norme ITIE 2019 et proposition d'un plan de divulgation exhaustive des contrats miniers et pétroliers	S/E 2.3	10 000 000
9	Opérationnalisation de la transparence des contrats et licences du secteur extractif gabonais dans la perspective de la divulgation systématique, mise en oeuvre du plan de la transparence des contrats et organisation d'un dialogue de haut niveau entre le gouvernement et les industries extractives	S/E 2.4	25 000 000
10	Réalisation de l'étude sur la propriété réelle au Gabon, proposition d'un cadre législatif et réglementaire et développement d'une plateforme de collecte et publication des données sur la propriété effectives	S/E 2.5	45 000 000
11	Etude du soutien des engagements de transparence de la propriété effective dans le cadre de la mise en œuvre du programme opening extractives dans le secteur extractif au Gabon	S/E 2.5	15 000 000
12	Enquête sur le cadre de la gouvernance et de la transparence des sociétés publiques du secteur extractif au Gabon (base méthodologique de l'indice pour la gouvernance des ressources naturelles du NRG1)	S/E 2.6	10 000 000
E3. Exploration et production			
13	Collecte, traitements et analyses des données et informations contextuelles du rapport ITIE 2021 du secteur extractif au Gabon	S/E 3.1, 3.2, 3.3 & 6.3	7 500 000
E4. Collecte des revenus			
14	Recrutement de l'Administrateur Indépendant pour la production du rapport ITIE 2022 du Gabon <i>(Fourni à titre indicatif, n'est pas concerné par le présent avis)</i>	S/E 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 4.8 & 4.9	34 846 161
15	Réalisation de l'étude de faisabilité de l'intégration de la divulgation dans le cadre du rapportage de l'ITIE au Gabon et développement d'un prototype de système de télédéclaration pour la déclaration en temps réel des données et informations ITIE	S/E 4.1	45 000 000
16	Etude sur la mobilisation des ressources domestiques sur la base de la modélisation financière et fiscale du secteur extractif au Gabon	S/E 4.1	15 000 000
E5. Affectation des revenus			
17	Evaluation de l'allocation, la répartition, l'affectation et la redistribution des revenus aux régions impactées au niveau infranational par l'extraction minière et pétrolière au Gabon	S/E 4.6, 5.1 & 5.2	15 000 000
E6. Dépenses sociales et économiques			

18	Promotion de la transparence et de la responsabilité sur les dépenses sociales, environnementales des entreprises extractives	S/E 6.1 & 6.2	15 000 000
19	Etude de référence du programme d’évaluation de la transparence, la responsabilité environnementale et des impacts des activités des entreprises pétrolières et minières opérant au Gabon	S/E 6.4	15 000 000
E7. Résultat et impact			
20	Elaboration du plan stratégique de communication et marketing digital de l’ITIE Gabon et accompagnement à sa mise en œuvre (2023-2024)	S/E 7.1 et 7.2	7 500 000
21	Evaluation initiale de conformité au guide de validation ITIE avant le démarrage de la mise en œuvre du processus ITIE et recueil des attentes des parties prenantes au Gabon	S/E 7.4	10 000 000
E8. Recommandations du rapport ITIE 2021, dissémination du rapport ITIE 2022, Validation ITIE 2024			
22	Mise en œuvre des recommandations du rapport ITIE 2021		550 000 000
23	Missions provinciales de dissémination du rapport ITIE 2022		38 000 000
24	Validation ITIE 2024		20 000 000
Grand total :			972 846 161

2.3 Evaluation des progrès réalisés pour chaque Exigence de l’ITIE

Avant de présenter les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la norme ITIE au Gabon, il semble judicieux d’avoir un aperçu de la méthodologie d’évaluation, extrait du « Guide de la validation de l’ITIE ».

Chaque Exigence sera évaluée conformément à la démarche définie ci-après :

Tableau 4 : Méthodologie d’évaluation des Exigences

Points	Description
Exigence dépassée (100 points)	Tous les aspects de l’Exigence, y compris les aspects « attendus », « encouragés » et « recommandés », ont été mis en œuvre, et l’objectif général de l’Exigence a été rempli par le biais de divulgations systématiques dans les systèmes du gouvernement et des entreprises
Exigence pleinement respectée (90 points)	L’objectif général de l’Exigence a été rempli, et tous les aspects exigés ont été satisfaits
Exigence en grande partie respectée (60 points)	Des aspects importants de l’Exigence ont été mis en œuvre, et l’objectif général de l’Exigence est en grande partie rempli.
Exigence partiellement respectée (30 points)	Des aspects importants de l’Exigence n’ont pas été mis en œuvre, et l’objectif général de l’Exigence n’est pas rempli
Exigence non respectée (0 point) :	Tous ou presque tous les aspects de l’Exigence restent en suspens, et l’objectif général de l’Exigence est loin d’être rempli

Composantes et évaluation globale	
<p>Les trois composantes de la Validation ITIE : chacune se voit attribuer une évaluation sur 100. L’évaluation globale représente une moyenne des évaluations des composantes.</p>	
<p>Évaluation des Exigences ITIE</p> <p>La Validation évalue le niveau de satisfaction de chaque Exigence ITIE sur la base de cinq catégories. L’évaluation d’une composante est une moyenne des points attribués à chaque Exigence correspondant à cette composante.</p>	

Au 31 décembre 2022

Si la première Validation du Gabon prévue le 1^{er} juillet 2024 avait eu lieu le 31 décembre 2022, le score global de 08,60 sur 100 points devait conduire d’entrée le pays à une suspension jusqu’à la prochaine validation intervenant dans 12 ou 24 mois. Cela montre que la trajectoire de la mise en œuvre de l’ITIE n’est pas bonne en dépit du cadre de planification existant. Cela implique pour la 2^e année de mise en œuvre d’aligner les activités prioritaires sur les **aspects « Attendus / Exigés »** de chaque Exigence, les **aspects « Encouragés »** et **« Recommandés »** pouvant être examinés en 2024 ou 2025 puisqu’ils ne seront pas pris en compte dans le cadre de la Validation prévue en juillet 2024. Seules les **exigences 1.1, 1.2, 1.3** (adhésion du Gabon à l’ITIE) et **7.4** (évaluation des résultats et impacts) **sont en grande partie respectées**, tandis que les exigences 1.4 et 2.4 sont **partiellement respectées**.

Au 21 Avril 2023 (effet post publication du Rapport ITIE 2021)

L’effet publication du rapport ITIE 2021 permet à de nombreuses exigences à **score nul** en fin décembre 2022 de passer à un **score de 30** pour les exigences peu documentées ou à un **score de 60** pour les exigences assez bien documentées dans le rapport ITIE 2021. Ainsi, quinze (15) Exigences restent stationnaires (scores 0, 1, 30, 60 points), dix-huit (18) changent d’état (scores de 0 à 30 points) et trois (3) changent d’état (scores de 0 à 60 points). Si la validation avait eu lieu le 23/04/2023, le score global de **30,03 sur 100 points**, aurait également conduit le pays à **une suspension jusqu’à la prochaine validation intervenant dans 12 ou 24 mois**. Pour être validé conforme ITIE, 50 points et au-dessus sont requis. Des efforts doivent être réalisés (1) sur la qualité de l’information du rapport ITIE 2022, (2) la documentation des Exigences phares de la norme ITIE et (3) la mise en œuvre de certaines actions liées aux Principes et Critères ITIE.

Au 30 Septembre 2023 (effet post publication du Rapport ITIE 2021+ résultats des activités des collèges)

Cinq (5) mois plus tard, l’effet de certaines activités menées par les collègues a permis au **score global de s’établir à 39,18 sur 100 points**. Bien que le compte n’y soit toujours pas, n’empêche qu’il y a une légère progression. Il y a urgence à poursuivre la mise en œuvre des activités prioritaires mais surtout de lancer la mise en œuvre des études thématiques et de réfléchir sur les réformes potentielles dont le contexte actuel s’avère être un atout de la mise en œuvre de l’ITIE.

Une légère amélioration par rapport à l’année 2022 est visible. Performance portée par l’effet post publication du rapport ITIE Gabon 2021.

Pour accroître davantage cette performance, il est nécessaire de :

1. Sensibiliser les autorités administratives et décideurs politiques à la situation critique de l’ITIE Gabon
2. Mobiliser un financement du marché autre que celui de la dotation budgétaire 2022 auprès des deux ministères sectoriels (pétrole, mines) afin de poursuivre la finalisation de la procédure sans la DGMP/ARMP et dans les meilleurs délais ;
3. Rendre disponible le budget de la dotation 2023 de l’ITIE Gabon pour mener les travaux de la commission d’évaluation indépendante des offres supervisées par la DGMP et ARMP ;
4. Rendre disponible le budget pour la conduite des études thématiques visant à documenter les exigences de la Norme ITIE 2019 ;
5. Mettre en place des comités au sein du GMP pour traiter spécifiquement des travaux visant la mise en œuvre diligente des exigences de la norme ITIE.

Les progrès du Gabon sont résumés au tableaux 5 de la page suivante.

Tableau 5 : Progrès de mise en œuvre de la norme ITIE en 2023

Matrice d'évaluation des progrès de chaque exigence au 31 décembre 2022 et 21 avril 2023

Exigence dépassée (100 points) ED (Au-delà)	Exigence pleinement respectée (90 points) EPR (Significatif)	Exigence en grande partie respectée (60 points) EGPR (Significatif)	Exigence partiellement respectée (30 points) EPR (Inadéquat)	Exigence non respectée (0 point) ENR (Aucun)
Tous les aspects de l'Exigence, y compris les aspects « attendus », « encouragés » et « recommandés », ont été mis en œuvre, et l'objectif général de l'Exigence a été rempli par le biais de divulgations systématiques dans les systèmes du gouvernement et des entreprises	L'objectif général de l'Exigence a été rempli, et tous les aspects exigés ont été satisfaits	Des aspects importants de l'Exigence ont été mis en œuvre, et l'objectif général de l'Exigence est en grande partie rempli.	Des aspects importants de l'Exigence n'ont pas été mis en œuvre, et l'objectif général de l'Exigence n'est pas rempli	Tous ou presque tous les aspects de l'Exigence restent en suspens, et l'objectif général de l'Exigence est loin d'être rempli
Libellés des exigences de l'ITIE	Aspects exigés	Scores (31/12/2022)	Scores (30/09/2023)	Niveau de progrès
Disposition ITIE 2019 : Exigence 1. Suivi exercé par le Groupe multipartite				
1.1 Suivi du processus ITIE par le gouvernement	A renseigner	60	60	Doc. insuffisante
1.2 Engagement des entreprises	A renseigner	60	60	Doc. insuffisante
1.3 Engagement de la société civile	A renseigner	60	90	Assises OSCs tenues
1.4 Gouvernance et fonctionnement du GMP	A renseigner	30	60	Protocoles + Manuel
1.5 Plan de travail	A renseigner	0	30	Doc. insuffisante
Disposition ITIE 2019 : Exigence 2. Cadre légal et institutionnel, octroi des licences et des contrats				
2.1 Cadre juridique et fiscalité	A renseigner	0	60	Recueil des textes
2.2 Octroi des licences et des contrats	A renseigner	0	30	Doc. insuffisante
2.3 Registre des licences	A renseigner	0	30	Secteur minier OK
2.4 Contrats	A renseigner	30	30	Plan de divulgation
2.5 Propriété effective	A renseigner	0	0	Doc. insuffisante
2.6 Participation de l'État	A renseigner	0	30	Ministère+Déclaration
Disposition ITIE 2019 : Exigence 3. Exploration et production				
3.1 Activités d'exploration	A renseigner	0	30	Doc. insuffisante
3.2 Données de production	A renseigner	0	30	Doc. insuffisante
3.3 Données d'exportation	A renseigner	0	30	Doc. insuffisante
Disposition ITIE 2019 : Exigence 4. Perception des revenus				
4.1 Divulgation exhaustive des taxes et des revenus	A renseigner	0	30	Doc. insuffisante
4.2 Revenus ventes parts production Etat et/ou autres revenus en nature	A renseigner	0	30	Doc. insuffisante
4.3 Fournitures d'infrastructures et accords de troc	A renseigner	0	30	Doc. insuffisante
4.4 Revenus provenant du transport	A renseigner	0	30	Doc. insuffisante
4.5 Transactions liées aux entreprises d'Etat	A renseigner	0	30	Doc. insuffisante

Exigence dépassée (100 points) ED (Au-delà)	Exigence pleinement respectée (90 points) EPR (Significatif)	Exigence en grande partie respectée (60 points) EGPR (Significatif)	Exigence partiellement respectée (30 points) EPR (Inadéquat)	Exigence non respectée (0 point) ENR (Aucun)
Tous les aspects de l’Exigence, y compris les aspects « attendus », « encouragés » et « recommandés », ont été mis en œuvre, et l’objectif général de l’Exigence a été rempli par le biais de divulgations systématiques dans les systèmes du gouvernement et des entreprises	L’objectif général de l’Exigence a été rempli, et tous les aspects exigés ont été satisfaits	Des aspects importants de l’Exigence ont été mis en œuvre, et l’objectif général de l’Exigence est en grande partie rempli.	Des aspects importants de l’Exigence n’ont pas été mis en œuvre, et l’objectif général de l’Exigence n’est pas rempli	Tous ou presque tous les aspects de l’Exigence restent en suspens, et l’objectif général de l’Exigence est loin d’être rempli
Libellés des exigences de l’ITIE	Aspects exigés	Scores (31/12/2022)	Scores (30/09/2023)	Niveau de progrès
4.6 Paiements infranationaux	A renseigner	0	0	A améliorer en 2022
4.7 Niveau de désagrégation	A renseigner	0	60	Rapport ITIE 2022
4.8 Ponctualité des données	A renseigner	0	60	Rapport ITIE 2022
4.9 Qualité des données et assurance de la qualité	A renseigner	0	30	Cour des Comptes
Disposition ITIE 2019 : Exigence 5. Gestion et distribution des revenus				
5.1 Répartition des revenus provenant des industries extractives	A renseigner	0	30	Doc. insuffisante
5.2 Transferts infranationaux	A renseigner	0	30	Doc. insuffisante
5.3 Gestion des revenus et des dépenses	A renseigner	0	30	Doc. insuffisante
Disposition ITIE 2019 : Exigence 6. Dépenses sociales et économiques				
6.1 Dépenses sociales et environnementales par entreprise extractive	A renseigner	0	60	Améliorer en 2022
6.2 Dépenses quasi budgétaires	A renseigner	0	-	-
6.3 Contribution du secteur extractif à l’économie	A renseigner	0	60	Améliorer en 2022
6.4 Impact environnemental des activités extractives	A renseigner	0	60	Doc. insuffisante
Disposition ITIE 2019 : Exigence 7. Résultats et impact				
7.1 : Débat public	A renseigner	0	30	Doc. insuffisante
7.2 Accessibilité des données et données ouvertes	A renseigner	0	0	Politique OpenData
7.3 Recommandations tirées de la mise en œuvre de l’ITIE	A renseigner	0	30	A mettre en oeuvre
7.4 Examen des résultats et de l’impact de la mise en œuvre de l’ITIE	A renseigner	60	60	Améliorer en 2022
Indicateurs d’efficacité et de viabilité (5 points bonus de 5 indicateurs dont : (1) pertinence nationale de la mise en œuvre de l’ITIE (2) divulgations systématiques des données extractives (3) environnement pour la participation citoyenne à la gouvernance du secteur extractif (4) accessibilité et utilisation des données extractives (5) changements liés à l’ITIE dans les politiques et les pratiques du secteur extractif	A renseigner	1	1	Améliorer en 2022
Total:		8,60	39,18	

2.4 Aperçu des réponses du groupe multipartite aux recommandations issues de la réconciliation, de la validation ou des études thématiques

Le processus de Déclaration de l'ITIE Gabon s'est effectué à travers le premier Rapport ITIE 2021 publié le 23 avril 2023. La première Validation est prévue pour le 1^{er} juillet 2024 et à ce jour aucune étude thématique n'a été réalisée pour documenter la mise en œuvre des exigences. Toutefois, les recommandations du rapport ITIE 2021 ont connu un début d'exécution.

2.5 Compte rendu explicite des efforts entrepris pour renforcer l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE sur la gouvernance des ressources naturelles

Le GMP n'a pas encore tenu de réflexions visant à renforcer l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE sur la gouvernance des ressources naturelles. Cela pourrait être envisagé en 2024, après avoir élaboré la théorie du changement du secteur des industries extractives, recueilli les besoins en données et informations ainsi que les attentes des parties prenantes et bien sûr conduit les études thématiques.

3 Déroulement de l'évaluation de l'impact et des résultats

3.1 Implication et participation des parties prenantes à l'évaluation

Il est prévu conformément à l'Exigence 7.4(b), d'associer toutes les parties prenantes pour qu'elles participent à l'évaluation de l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE ainsi qu'à la publication du rapport annuel d'avancement. Les groupes de la société civile et les entreprises participant au processus ITIE, et en particulier, mais pas uniquement, ceux qui siègent au sein du Groupe multipartite, devront pouvoir donner leur avis et commentaires sur le processus, et voir leurs avis reflétés dans le rapport annuel d'avancement. Il s'agira d'une occasion pour le GMP d'améliorer l'appropriation du processus et de faire en sorte que l'ITIE s'enracine plus profondément dans le processus de réformes plus larges au sein du pays. Des consultations jumelées pour les RA 2022 et RAA 2023 auront lieu en 2024.

3.2 Opinions des parties prenantes quant à la réalisation des objectifs de mise en œuvre liés aux priorités nationales

Après la prise de pouvoir le 30 août 2023, le CTRI a confirmé la continuation de ses engagements internationaux, et donc son adhésion à la norme ITIE. La mise en œuvre de cet outil majeur, pour renforcer la transparence dans la gestion des ressources issues de l'exploitation du pétrole et des mines, va devoir s'arrimer aux objectifs déclinés par les nouvelles autorités. Il s'agit, entre autres, de la lutte contre la corruption et le développement durable inclusif. Ces deux objectifs cadrent par ailleurs avec la vision de la norme ITIE qui prône une gestion durable des ressources naturelles. Dans cette perspective, le Président de la Transition au Gabon, en marge de la COP 28 a annoncé la détermination du CTRI à poursuivre son engagement à l'ITIE, contribuant ainsi à la lutte contre la prise des participations illégales (propriété réelle) par des personnes politiques dans les entreprises multinationales opérant dans le pays.

3.3 Possibilités de renforcer l'efficacité de la mise en œuvre de l'ITIE au Gabon

L'examen des différentes opportunités repose, entre autres, sur la mise en œuvre effective en 2024 des études thématiques présentées et budgétisées au niveau du tableau 3. L'efficacité de la mise en œuvre serait également renforcée si des solutions durables sont apportées à la résolution des contraintes de disponibilité et de décaissement diligent des ressources financières.

3.4 Indicateurs communs d’efficacité et de durabilité de la mise en œuvre de l’ITIE au Gabon

Indicateur 1 : la mise en œuvre de l’ITIE traite de défis ou de risques pertinents à la gouvernance du secteur extractif au niveau national

Les défis et priorités nationales du secteur extractif sont définis dans les documents de planification stratégique et opérationnelle du Gabon à savoir le Plan Stratégique du Gabon Emergent (2009-2025) et le Plan d’Accélération de la Transformation du Gabon (2021-2023). Ces objectifs sont présentés à la section 1.4.

La mise en œuvre de l’ITIE traite des défis pertinents du secteur extractif au niveau des politiques publiques pays tels que (1) accélérer la croissance économique et en diversifier les sources, (2) réduire la pauvreté et les inégalités sociales (3) assurer une gestion durable des ressources naturelles pour les générations futures et au niveau du respect des exigences de la norme de l’ITI, (4) promouvoir la bonne gouvernance et la transparence contre l’opacité des opérations et transactions, (5) lutter contre la marginalisation des populations fragiles et vulnérables proches des sites industriels, (6) lutter contre le crime et la corruption.

Au niveau du respect des exigences de la Norme ITIE 2019, il s’agira de :

- (1) réussir l’ancrage juridique du dispositif législatif et réglementaire à travers l’intégration des principes, critères et indicateurs de la Norme ITIE en vue de l’accélération de la mise en œuvre des réformes des politiques publiques du secteur extractif et d’autres secteurs connexes ;
- (2) promouvoir la culture de la transparence dans l’exploitation des ressources naturelles du sous-sol (pétrole, gaz, mines) et du sol (forêts, bois, agriculture, pêche, etc.) ;
- (3) assurer la facilitation de l’interopérabilité des instruments internationaux à l’intention des firmes multinationales (responsabilité des entreprises pour leurs impacts sur la société, promotion du développement durable, application des exigences de norme ITIE, Pacte mondial de l’ONU 2000, référentiel ISO 26000, etc.) ;
- (4) adresser la problématique de la transparence de l’information relative aux paiements et revenus, en allant au-delà des exigences minimales de l’ITIE, en parvenant à faire coexister et combiner la RSE des ressources naturelles avec d’autres instruments tels que le Global Mining Initiative, les dispositions du Dodd-Frank Act. des États-Unis, la Directive européenne 2013/34/UE sur la transparence des industries extractives.

L’année 2023 a enregistré des résultats insuffisants. Très peu d’initiatives ont été entreprises ou débattues au sein du GMP, concernant les possibilités d’aller au-delà des exigences minimales de la Norme ITIE ou sur les questions liées à la gouvernance du secteur extractif. En 2024, chaque exigence fera l’objet de discussion mensuelle pour optimiser la préparation de la validation prévue en juillet de la même année.

Les liens vers les efforts de réformes au niveau national, plus particulièrement les efforts de transparence et de redevabilité ont été présentés à la section 1.4. Pour les années 2022 et 2023, la mise en œuvre de l’ITIE n’a pas abouti aux résultats escomptés. Les avis, commentaires et opinions de toutes les parties prenantes y compris celles qui ne sont pas directement impliquées dans le travail du GMP, seront recueillies concernant leur perception de l’ITIE au Gabon ainsi que les évaluations possibles.

Des efforts importants doivent être déployés pour concrétiser les divulgations, l’engagement des parties prenantes et tenir compte des besoins des utilisateurs de données ITIE ou d’autres questions préoccupant le public dans le secteur des industries extractives.

Indicateur 2 : Les données sur le secteur extractif sont divulguées systématiquement par des déclarations régulières du gouvernement et des entreprises

Les TdRs de l’étude faisant le point sur la divulgation régulière des données par le biais de déclarations du gouvernement et des entreprises plutôt que par le biais du rapportage ITIE relevant du périmètre de la Norme ITIE ont été élaborés puis validés par le GMP. Celle-ci sera mise en œuvre au cours de l’année 2024, et les informations également collectées au cours du processus de Déclaration et préparation du Rapport ITIE 2022.

A ce stade, aucune approche innovante de divulgation n’a été développée. Toutefois, il est envisagé la mise en place par le Cabinet MOORE INSIGHT d’une infrastructure numérique de renforcement de la déclaration ITIE, l’application en ligne MOORE MOVIE. La réalisation des deux études thématiques suivantes, (1) l’étude sur état des lieux de la divulgation des informations en 2021 au sens de la norme ITIE 2019 et proposition d’un plan de divulgation exhaustive des contrats miniers et pétroliers et (2) l’étude de faisabilité de l’intégration de la divulgation dans le cadre du rapportage de l’ITIE au Gabon permettront d’asseoir le cadre global de la divulgation au Gabon.

A moyen terme, elle visera à intégrer l’ITIE dans les systèmes du gouvernement et des entreprises mais aussi certaines parties du processus de rapportage ITIE dans des systèmes déjà existants du gouvernement et des entreprises (base de données des licences, données statistiques nationales, procédures d’audit, données des entreprises sur la production et les versements d’impôts, données budgétaires ouvertes, etc.).

Les priorités ainsi définies devraient permettre de consolider l’intégration des divulgations des données ITIE, de centraliser les recettes pétrolières et minières dans le compte unique du Trésor (CUT) et à identifier spécifiquement ces recettes afin de faciliter le suivi.

Indicateur 3 : Il existe un environnement propice à la participation citoyenne dans la gouvernance du secteur extractif, y compris la participation des communautés affectées

Le secteur pétrole est régi par la Loi n°002/2019 du 16 juillet 2019 portant réglementation du secteur des hydrocarbures en République Gabonaise. Elle comprend douze (12) titres dont le TITRE I : Des dispositions générales, Titre II : Du cadre institutionnel, Titre III : Des activités amont, Titre IV : Des activités aval, Titre V : Du contenu local et de la responsabilité sociale des entreprises, Titre VI : De la qualité, de l’hygiène, de la santé, de la sécurité, de la sûreté et de l’environnement, Titre VII : De la responsabilité industrielle et des assurances, Titre VIII : De l’obligation d’information, Titre IX : De la sous-traitance pétrolière, Titre X : Du régime fiscal, douanier, de changes, des contributions diverses et du prix de cession officiel, Titre XI : Du contrôle, des infractions et des sanctions et Titre XII : Des dispositions diverses, transitoires et finales.

Le secteur minier l’est à travers la Loi n°037/2018 du 11 juin 2019 portant réglementation du secteur minier en République Gabonaise. Elle comprend vingt (20) titres dont Titre I : des dispositions générales, Titre II : du cadre institutionnel et de la bonne gouvernance, Titre III : de la contribution de l’activité minière au développement local et minier, Titre IV : du régime des activités minières artisanales, Titre V : du régime des carrières, Titre VI : du régime des mines, Titre VII : des substances précieuses, Titre VIII : des substances radioactives, Titre IX : des substances stratégiques, Titre X : des produits explosifs, Titre XI : des fouilles, des sondages, des grands travaux de génie civil et des levés géophysiques, Titre XII : de la transformation locale des ressources minérales, Titre XIII : de la sous-traitance minière, Titre XIV : de la réhabilitation et de l’après-mine, Titre XV : de l’hygiène, de la santé, de la sécurité, de la protection de l’environnement et de la responsabilité civile industrielle, Titre XVI : des relations entre les titulaires des autorisations ou titres miniers avec les tiers, Titre XVII : des interdictions, des restrictions et des dérogations, Titre XVIII : de la fiscalité, Titre XIX : du contrôle, des sanctions et du contentieux et Titre XX : des dispositions transitoires, diverses et finales.

Cet environnement législatif et réglementaire du secteur pétrolier et ses textes d’application est assez pauvre concernant la participation citoyenne, y compris des communautés affectées, à la prise de décision sur la gouvernance des ressources extractives. Des améliorations devront être apportées d’ici 2024 et précisément à travers la mise en œuvre des recommandations de l’étude intitulée « élaboration des textes législatifs et réglementaires ITIE relatifs aux domaines d’intervention de la gouvernance, la transparence, la redevabilité, l’accès à l’information, les déclarations et divulgations systématiques, la dissémination et la validation des rapports ITIE » dont les TDRs sont disponibles.

Au cours de l’année 2023, la mise en œuvre de l’ITIE n’a pas eu un effet sur les communautés dans les régions où sont menées des activités extractives. La dissémination du rapport ITIE 2021 n’a pas été faite. Les missions y relatives se feront en 2024. La contribution au changement de l’espace civique lié à la gouvernance du secteur extractif ne pourra être perceptible que lorsque les exigences de la Norme ITIE seront pleinement

opérationnalisées et que les performances du pays seront mieux appréciées à travers les indicateurs des classements internationaux.

Indicateur 4 : Les données du secteur extractif sont accessibles et utilisées pour l’analyse, la recherche et le plaidoyer

Comme lors du rapportage du Gabon ITIE 2021, le gouvernement et les entreprises fourniront également dans le même exercice en 2022, les données et informations répondant aux exigences de la Norme ITIE et pas forcément aux besoins spécifiques des parties prenantes. Toutefois, il sera réalisé en 2024, une enquête sur le recueil des besoins et attentes des parties prenantes afin d’accroître l’exhaustivité des rapports en termes de qualité de données. L’accessibilité des données de qualité passe donc par le renforcement de mécanismes de redevabilité au niveau national et infranational. Toutes ces actions seront communiquées à travers un plan média et des campagnes de communication pour donner une visibilité à l’ITIE-Gabon.

Indicateur 5 : L’ITIE a orienté les changements dans les pratiques ou les politiques du secteur extractif

L’ITIE Gabon ambitionne d’accélérer les réformes structurelles pour la transparence et redevabilité dans le secteur des industries extractives au Gabon. A cet effet, son cadre réglementaire et juridique doit être consolidé par la revue du Décret n°0077/PR/MER du 22 mars 2021 portant réorganisation du Groupe d’Intérêt de l’Initiative pour la Transparence des Industries Extractives au Gabon. Le souhait, entre autres, est d’avoir un ancrage institutionnel fort pour orienter et impulser les changements dans le secteur extractif au Gabon. Le Décret n°0077/PR/MER sera révisé en 2024.

3.5 Innovations et efforts visant à élargir le périmètre de la mise en œuvre de l’ITIE

Le GMP ne consentira des efforts pour élargir le périmètre de la mise en œuvre de l’ITIE, en allant au-delà des dispositions de l’ITIE pour répondre aux défis pertinents au niveau national et infranational qu’une fois les études thématiques réalisées, leurs recommandations transformées en actions intégrées dans le plan de travail annuel et budgétisé puis mises en œuvre.

Il est question en 2024 de créer les fondations de l’infrastructure ITIE Gabon autour des deux secteurs pétrole, gaz et mines. Au terme de la première validation si l’expérience est concluante, de tenir compte des conclusions et recommandations de l’étude sur l’élargissement du périmètre de la mise en œuvre de l’ITIE, pour envisager à partir de 2025 ou 2026 l’intégration de nouveaux secteurs.

Conclusion

En 2023, la mise en œuvre de l’ITIE au Gabon a été confrontée à divers défis du fait de l’organisation des élections présidentielles au second semestre, dont la conséquence a été la prise du pouvoir le 30 Août par le CTRI. Cet événement a amené le Conseil d’Administration de l’ITIE à mettre le Gabon sous une « surveillance active » de trois (03) mois allant du 09 octobre 2023 au 09 janvier 2024. Pendant cette période de sursis, l’ITIE Gabon a reconstitué les membres de son GMP et tenue des une session GMP pour la présentation des nouveaux membres de Collège et des urgences de la période de suivi actif ainsi que sur les priorités en perspective de la validation prévue en juillet 2024. Le procès-verbal de cette session des 21 et 22 décembre est disponible.

Ainsi, le plan de travail 2024 doit-il être pragmatique et reposer sur les trois (3) axes prioritaires du Guide de la validation ITIE à savoir, (1) l’engagement des parties prenantes, (2) la transparence et (3) l’évaluation des résultats et de l’impact. Toutefois, les actions ci-après mériteraient une attention soutenue.

Il s’agit de :

- renforcer les capacités des parties prenantes pour une appropriation des normes ITIE 2019 et 2023;
- renforcer les capacités des entités déclarantes afin qu’elles s’approprient les principes de l’ITIE ;
- réaliser les études thématiques pour documenter la mise en œuvre des exigences ;
- réaliser la dissémination du Rapport ITIE 2021 et produire le Rapport ITIE 2022 avec des données exhaustives et de qualité ;
- évaluer les résultats et impacts de la mise en œuvre de la norme ITIE en 2023 ;
- promouvoir les technologies de l’information et renforcer la divulgation systématique ;
- fournir aux parties prenantes les outils nécessaires de l’ITIE ;
- parvenir à la tenue des sessions de GMP sur la technicité de la mise en œuvre des Exigences.

Approbation du Groupe multipartite

Date :

Collèges	Points focaux	Signatures
Administration publique		
Société civile		
Secteur privé		
Opérateurs publics		
La Présidente du GMP ITIE Gabon		
Léontine-Tania OYOUMI-LOUMBOU épouse BIBEY		

